

MOTION de l'Association ALCALY Sur le projet d'autoroute A45

Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière A45 entre St. Étienne et Lyon. Les élus et les populations de l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais sont concernés par l'éventualité du déploiement de cette infrastructure, d'une part en tant que résidents de l'aire urbaine de Lyon et d'autre part, en tant que citoyens attentifs au développement durable de leur territoire.

Il est tout d'abord rappelé qu'au-delà des accords de Kyoto, la France s'est engagée au plus haut niveau de l'État à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici l'an 2050. C'est un objectif ambitieux, dont la nécessité ne peut être mise en cause, et qui impose une révision drastique des politiques de transport mises en œuvre jusqu'à présent.

Les transports constituent le secteur d'activités le plus gros consommateur d'énergie (presque exclusivement de produits pétroliers) et le premier producteur de gaz à effet de serre. Conséquence des politiques mises en œuvre jusqu'à présent, c'est aussi le secteur dont le développement se poursuit avec le taux de croissance le plus élevé.

En cohérence avec ses propres engagements, l'État doit impérativement se montrer exemplaire en inventant une autre politique des déplacements et des transports, répondant aux besoins des usagers, économisant les ressources fossiles, et limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'Association ALCALY considérant que :

- L'A45 apporterait un flux de véhicules supplémentaires dans l'agglomération Lyonnaise annihilant les efforts faits par ailleurs pour limiter l'usage de l'automobile et la pollution induite en milieu urbain.
- Cette infrastructure passant sur les champs de captage met en péril certaines zones exploitées par le Syndicat des Eaux de l'Ouest Lyonnais (SIDESOL) pour l'approvisionnement en eau potable du Sud et de l'Ouest Lyonnais concernant 100 000 habitants. Un arrêté de DUP règlemente très strictement l'occupation des sols et interdit toutes nouvelles infrastructures autoroutières.
- Le projet actuel aboutit en pleine zone Seveso, dans le nœud autoroutier de Pierre-Bénite, déjà largement saturé, sans qu'aucune solution plausible ne soit proposée pour améliorer le raccordement aux infrastructures existantes, en particulier l'autoroute A7 et le BUS.

- Le développement d'une telle autoroute aurait un effet majeur sur l'aménagement du territoire du Sud-Ouest Lyonnais et plus particulièrement le plateau de Mornant :
 - Consommation d'espace 420 ha dont 32 ha d'EBC et 388 ha de zones naturelles et agricoles.
 - Étalement urbain et croissance démographique accélérés contraire au projet du SCOT de l'Ouest Lyonnais (115 000 habitants).
 - Déstabilisation de l'agriculture qui bénéficie d'un système d'irrigation performant.
 - Ruines écologiques et patrimoniales ENS et biotopes (aqueduc Romain en Gier).
 - Lien avec la voirie locale - risque de saturation de la RD 342 (lien entre A45 et A47), de la RD2 (Monts du Lyonnais) et RD30 pour rejoindre l'échangeur de St. Maurice et RD25 et RD36 pour rejoindre le ½ échangeur des 7 chemins.

L'Association ALCALY souscrit pleinement à l'analyse faite par le Conseil Général du Rhône démontrant rationnellement et objectivement que le projet A45 n'est justifié ni au plan économique et ni au plan des fonctionnalités attendues. Il considère que le projet d'autoroute A45 est une solution dépassée.

Afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins de déplacements des rhônalpins, à la nécessité d'améliorer la sécurité de l'axe A47 et en s'inscrivant dans une perspective économe en énergie et respectueuse de l'environnement, l'Association ALCALY préconise de retenir les solutions suivantes :

- Mise en place d'un véritable RER entre Firminy – Saint Étienne et Lyon avec prolongation vers l'aéroport Saint-Exupéry, et interconnexion avec les réseaux de transports en commun urbains. Ce RER permettrait d'alléger le trafic sur l'A47 et serait parfaitement cohérent avec les principes du développement durable.
- Réhabilitation de l'autoroute A47 entre Saint-Chamond et le raccordement avec l'A7 et l'A46S. La requalification de la traversée de Givors est à inclure nécessairement dans ce programme de réhabilitation.

Dans ce contexte, l'Association ALCALY émet un avis défavorable au projet A45. Il appelle Monsieur le Ministre des transports à prendre la décision courageuse de reprise des études du projet sur la base des propositions ci-dessus.

Dans le droit fil de la position prise à l'issue du débat public sur la politique des déplacements dans la vallée du Rhône et l'Arc languedocien, le rejet du projet actuel A45 au bénéfice des solutions alternatives proposées traduirait la volonté effective des pouvoirs publics de mettre en œuvre (comme annoncé) une politique des transports conforme aux principes de développement durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, viable économiquement et équitable socialement.

Le Président
Michel OZIOL
Maire de Chassagny

La Secrétaire Générale Adjointe
Martine SURREL
Maire de St.Maurice sur Dargoire